

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC AUX FINS DE LA PRÉPARATION DE LA PROCHAINE ÉVALUATION DES PERFORMANCES

Le Président de la Commission, M. Stefaan Depypere, a ouvert la réunion le 19 mai 2015 à Coral Gables, Floride. Les CPC présentes étaient les suivantes : Brésil, Canada, Union européenne, Ghana, Japon, Norvège et États-Unis.

Mme Rachel O'Malley (États-Unis) a assumé les fonctions de rapporteur.

Le Président a fait référence aux travaux virtuels de ce groupe et a expliqué que des commentaires portant sur l'ordre du jour provisoire formulés par le Japon, la Norvège et les États-Unis avaient été incorporés dans un ordre du jour révisé (**Appendice 1**).

Une CPC a fait remarquer que les termes de référence du groupe de travail chargé de l'évaluation des performances figurant dans la *Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail ad hoc aux fins de la préparation de la prochaine évaluation des performances* (Rec. 14-12) font référence à la *Résolution de l'ICCAT sur la meilleure science disponible* (Rés. 11-17) et a proposé que, compte tenu de l'importance de la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13), une référence à ce document devrait également être ajoutée dans l'ordre du jour.

1. Considération des critères d'évaluation pour l'évaluation des performances

Un accord général s'est dégagé sur le fait que, afin de faciliter la comparaison des résultats, les critères d'évaluation pour la prochaine évaluation des performances ne devraient pas varier sensiblement des critères appliqués lors de la première évaluation des performances. Néanmoins, dans certains cas, les critères doivent être révisés afin de refléter les faits nouveaux intervenus depuis 2008 (p.ex. mesures du ressort de l'État du port).

Les États-Unis ont proposé de circuler une matrice récapitulant les informations sur les critères utilisés dans d'autres évaluations des performances réalisées récemment pour des ORGP. Le groupe a accueilli favorablement cette suggestion et il a été convenu que d'autres commentaires sur des critères possibles seraient échangés par voie électronique.

2. Paramètres pour la composition du Comité d'évaluation des performances

Le groupe de travail a rappelé le processus appliqué pour sélectionner les évaluateurs de la première évaluation des performances, qui avaient été nommés dans un esprit de transparence. Toutes les CPC ont été invitées à désigner des experts qualifiés, et les CPC ont ensuite été appelées à voter afin de manifester leur préférence pour les évaluateurs. Le Comité chargé de la première évaluation des performances était composé d'un expert juridique, d'un scientifique halieutique et d'un gestionnaire des pêcheries. Ils étaient tous des experts externes qui n'avaient pas de lien avec l'ICCAT.

Un débat s'est engagé sur les avantages et les inconvénients d'un comité mixte pour la seconde évaluation des performances qui serait composé de deux experts externes ainsi que de un ou plusieurs évaluateurs prenant part aux travaux de l'ICCAT. Quelques CPC ont indiqué qu'elles préféraient que le Comité d'évaluation soit composé d'un nombre égal d'experts externes et internes. D'autres CPC ont émis des réserves au sujet d'un comité mixte pour plusieurs raisons, et ont également abordé l'inclusion d'organisations non gouvernementales (environnementales et du secteur industriel) au Comité d'évaluation. Tout le monde s'est accordé sur le fait qu'il est essentiel d'obtenir un équilibre approprié entre les perspectives et l'expertise. En ce qui concerne la taille du Comité, il a été reconnu qu'un comité plus grand apporterait davantage de points de vue, mais que cela rendrait le processus plus compliqué et onéreux.

Par conséquent, trois options concernant la composition du Comité seront examinées plus en profondeur :

- 1) trois experts externes,
- 2) experts externes et internes (3-4 de chaque) incluant éventuellement des ONG (une ONG environnementale et 1 ONG représentant le secteur industriel).
- 3) un groupe plus petit composé principalement d'experts externes, ainsi que d'un ou deux experts internes en matière de gestion et administration de l'ICCAT.

Outre l'expertise, le groupe de travail a convenu que l'indépendance des évaluateurs est un facteur important qu'il convient de garder à l'esprit pendant le processus de sélection, et que les évaluateurs devraient être désignés à titre individuel pour leur capacité professionnelle.

Il a été fait remarquer que si les ONG ne font pas partie des évaluateurs, ces perspectives seront toutefois représentées par le biais de la consultation du comité d'évaluation auprès des ONG intéressées représentant des intérêts industriels et environnementaux. Il a également été suggéré que les ONG pourraient assister aux réunions du Comité d'évaluation en qualité d'observateur.

Une CPC a rappelé qu'il avait été très difficile de sélectionner des représentants des CPC pour l'évaluation des performances de la NAFO (OPANO) et que l'ICCAT comptait un plus grand nombre de membres que la NAFO. Il a été suggéré que pour pallier cette difficulté, une représentation des Sous-commissions ou une représentation géographique pourrait être envisagée.

Les membres du groupe de travail ont convenu d'examiner ces trois possibilités virtuellement et de communiquer leur point de vue au Président de manière à ce que la solution privilégiée puisse être identifiée, dans la mesure du possible.

3. Calendrier pour le lancement et la mise en œuvre du processus d'évaluation

Même si le calendrier dépendra en partie de l'option retenue, les membres du groupe de travail étaient tous d'accord pour dire que la sélection des évaluateurs devrait être réalisée avant le mois de février ou mars 2016, et que le Comité d'évaluation devrait achever ses travaux avant la prochaine réunion annuelle. Un accord général s'est dégagé sur le fait que des efforts devraient être déployés afin de présenter le rapport final à la réunion de la Commission de 2016. D'autres ont fait remarquer que si une structure plus grande et plus complexe était choisie, il est peu probable que le rapport puisse être achevé avant la réunion de la Commission de 2017. Dans ce cas-là, une mise à jour des travaux du Comité d'évaluation pourrait être présentée à la réunion de la Commission de 2016.

4. Comparaison des performances de l'ICCAT avec les performances d'autres ORGP thonières

Le groupe de travail a convenu que cette comparaison devrait être réalisée dans l'objectif d'identifier les meilleures pratiques, et a reconnu que les évaluations des performances réalisées pour d'autres ORGP thonières fourniront des informations pertinentes devant être examinées par les évaluateurs. En vue d'atteindre un niveau d'efficacité maximum du travail du Comité d'évaluation, les questions identifiées à des fins de comparaison devraient être limitées aux questions jugées les plus critiques.

5. Budget prévu pour l'évaluation des performances

Le groupe de travail s'est penché sur les préoccupations liées au coût potentiel de cet exercice et aux façons de minimiser les coûts dans la mesure du possible. Le coût de la première évaluation des performances de l'ICCAT s'élevait à 160.265,35 euros. Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a communiqué au groupe que les honoraires des experts consultants s'élèvent généralement à 600 euros/jour. Une CPC a suggéré que l'ICCAT circule un appel d'offres prévoyant des honoraires de consultant plus raisonnables (p.ex. 400 euros/jour).

Il a été fait remarquer que le recours à un évaluateur travaillant pour le gouvernement de l'une des CPC permettrait de réaliser des économies, car seuls les frais de voyage de ces évaluateurs sont généralement remboursés. Il a également été convenu que (1) les CPC d'un État développé faisant partie du Comité devraient couvrir leurs propres dépenses, (2) les CPC d'un État en développement pourraient recevoir une assistance financière pour couvrir les voyages aux fins de leur participation et (3) si des ONG font finalement partie du Comité, elles devraient couvrir leurs propres dépenses.

Le Secrétaire exécutif a demandé au groupe de travail de tenir compte du fait que le budget au titre de 2016-2017 sera adopté à la réunion annuelle à Malte.

6. Présentation des termes de référence élaborés par le groupe de travail

Le groupe de travail poursuivra ses travaux virtuellement afin d'examiner les critères d'évaluation et d'élaborer les termes de référence. Ceux-ci seront circulés aux CPC en octobre 2015, pour préparer leur examen par la Commission à la réunion annuelle du mois de novembre 2015.

Appendice 1

ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION DES PERFORMANCES (Travaux virtuels devant démarrer en février 2015)

1. Considération des critères d'évaluation pour l'évaluation des performances

La Rec. 14-12 indique que les critères d'évaluation devraient tenir compte, entre autres, des éléments suivants :

- Les critères utilisés par l'ICCAT durant sa première évaluation des performances
- Les critères utilisés pour les deuxièmes évaluations des performances d'autres ORGP
- La Résolution 11-17 de l'ICCAT sur la meilleure science disponible
- Les Recommandations de Kobe

Les critères d'évaluation devraient également tenir compte de la Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (Rec. 11-13).

2. Paramètres pour la composition du Comité d'évaluation des performances

Les éléments suivants devront être pris en compte :

- Nombre de panélistes
- Qualifications de chaque panéliste
- Critères de sélection pour les panélistes
- Méthodes pour inviter les panélistes
- Suggestions pour les candidats potentiels
- Langue de travail des panélistes

3. Calendrier pour le lancement et la mise en œuvre du processus d'évaluation

Le Groupe de travail devra déterminer :

- Le planning des diverses étapes du processus d'évaluation
- Le calendrier pour la sélection des panélistes
- Les documents escomptés et les délais pour chaque document

La Commission devrait adopter les critères d'évaluation ; c'est pourquoi ceux-ci devraient être transmis au Secrétariat suffisamment à l'avance afin qu'ils soient traduits et diffusés. Les critères d'évaluation du SCRS devraient être transmis plus tôt afin que le Comité puisse les examiner avant la Commission.

Les documents suivants pourraient être présentés :

- Évaluer comment l'ICCAT a réagi aux conclusions de la première évaluation des performances de l'ICCAT, réalisée en 2008, en tenant compte des décisions/recommandations du Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT et des décisions et pratiques ultérieures de la Commission et de ses organes subsidiaires.
- Compte tenu de l'évaluation susvisée, évaluer le fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires, notamment le Comité d'application et le SCRS.
- Comparer, dans la mesure du possible, les performances de l'ICCAT avec celles d'autres ORGP thonières (cf. point 4).

- Donner son avis à la Commission sur les domaines qui ont besoin d'être renforcés et sur les façons d'améliorer les performances de l'ICCAT.

4. Comparaison des performances de l'ICCAT avec les performances d'autres ORGP thonières

- Considération des éléments qui devraient être inclus dans une évaluation comparative
- Élaboration de recommandations sur la façon dont une telle évaluation comparative des performances pourrait être menée à bien par des experts panélistes

5. Budget prévu pour l'évaluation des performances

En fonction des experts sélectionnés, du nombre de documents à élaborer et des délais imposés pour leur présentation, le GT devra se pencher sur les implications financières et proposer un budget réaliste. Si nécessaire, ce projet de budget sera révisé en tenant compte de la décision de la Commission en ce qui concerne les termes de référence de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT.

6. Présentation des termes de référence élaborés par le Groupe de travail

Les termes de référence proposés et les informations explicatives pertinentes seront présentés à la Commission à sa réunion annuelle de 2015 à des fins d'examen. Il faudra tenir compte du temps nécessaire à leur traduction lorsqu'ils seront transmis au Secrétariat. Le Président du Groupe de travail présentera à la Commission les termes de référence et les informations explicatives.

Liste des documents

PER-001A	Ordre du jour et liste des documents
PER-002	Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail <i>ad hoc</i> aux fins de la préparation de la prochaine évaluation des performances [Rec. 14-12]
PER-003	Rapport de la première évaluation des performances
PER-004	Procédures adoptées pour la sélection des experts, du budget et des critères utilisés pour la première évaluation des performances
PER-005	Progrès accomplis depuis la première évaluation des performances de l'ICCAT (document PLE-103/14 du Secrétariat)
PER-006	Résolution de l'ICCAT sur la meilleure science disponible [Rés. 11-17].
PER-007	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la CCSBT
PER-008	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la CTOI
PER-009	Termes de référence de la deuxième évaluation des performances de la WCPFC
PER-010	Recommandations de Kobe III
PER-011	Lettre de l'ISSF
PER-012	Présentation générale de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT